

REGLEMENT PARTICULIER

« GRAND PRIX STEPHANE SIDAT »

Dimanche 19 Juillet 2009

ITINERAIRE :

Départ Fictif : Port de pêche de Sainte Marie

Départ Réel (à l'Arrêt) : Rond Point de la Mare, vers Bois Madame, Ste Marie (mairie) rue de la République, Ravine des Chèvres, ancienne RN2, échangeur Ravine des Chèvres après l'échangeur tout droit vers Franche Terre, rue Martin Lutherking, à gauche rue du Grand Azier, à gauche intersection Grand Azier par RD51 vers Sainte-Suzanne, à droite Ste Suzanne Ville par RN2, Quartier Français, Cambuston, Champ Borne par RD47, à gauche Chemin des Prêtes, à gauche La Cressonnière, Rivière du Mât les Hauts par RD48, Paniandy, Bras Panon (mairie) RN2002, St Benoit, Bourbier les Rails, accès RN2, Rond Point des Plaines, Ste Anne, Ste Rose (**Départ des Cadets et Pass'Cyclisme Face à l'église Notre Dame des Laves de Piton Ste-Rose**), St Joseph Ville, Rond point Gare Routière, à droite rue Général de Gaulle, pont Rivière des Remparts, à droite RD3 route Hubert de Lisle, à gauche rue Trovalet, tout droit Chemin du Solitaire, à droite rue Dardanelle, à droite D32, à gauche rue de la Chapelle vers l'église des Lianes, à droite RD3 rue Hubert de Lisle, à gauche rue de l'écolier.

Arrivée : Au parking de l'école des Lianes.

CATEGORIES ET HORAIRES :

Cat. 1-2-3, Juniors, Espoirs :

Départ 12 h 30 130km

Cat. Pass'Cyclisme Cadet :

Départ 13 h 15 45km

DEPANNAGE : 1 voiture technique par club pour Cat. 1-2-3, Junior, Espoir. 1 voiture technique neutre sera mise en place par l'organisation, les clubs devront fournir les roues de dépannage.

VOITURES SUIVEUSES : La caravane de course est composée de la voiture d'ouverture des commissaires de la voiture neutre, des directeurs sportifs, du service médical et du camion balai. Un tirage au sort sera effectué avant le départ pour définir l'ordre des voitures techniques ayant un minimum de 3 coureurs par club.

RAVITAILLEMENT :

Autorisé du 50^{ème} Km jusqu'au 20^{ème} Km avant l'arrivée. A pied sur le côté droit de la chaussée. Possibilité de ravitailler en voiture suivant la réglementation et les consignes du directeur de course.

Les zones de ravitaillement sont les suivantes :

1/ Église de St-Anne jusqu'au pont de La Rivière de l'Est

2/ Église de Piton Ste-Rose jusqu'à Bois-Blanc

3/ Le Tremblet

4/ Basse Vallée

5/ RD3 jusqu'au Chemin du Solitaire

ENGAGEMENT : 6 € par coureur.

PRIMES AU COUREURS :

Prix Montagne 1^{er} : 100.00 €

- Sommet Pont Rivière de l'Est,
- Sommet Basse Vallée,
- Arrivée

Points attribués : 1^{er} : 10pts, 2^{ème} : 7pts, 3^{ème} : 5pts, 4^{ème} : 3pts, 5^{ème} : 1pt. En cas d'exæquo le classement de l'arrivée sera prépondérant.

Prix Rush: 1^{er} : 50,00 €

- 1/ Sainte Anne : 300 m avant l'église RN 2,
- 2/ Mairie de Saint-Philippe ;

Points attribués : 1^{er} : 5pts, 2^{ème} : 3pts, 3^{ème} : 1 pt. En cas d'ex æquo, le classement à l'arrivée sera prépondérant.

Primes à l'Arrivée : 1^{er} Scratch : 1000.00 €, 1^{er} Espoir : 500.00 €, 1^{er} Junior : 100€, 1^{er} Cadet : 120,00€

RECOMPENSES : Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sauf les Espoirs, Vétérans (1 et 2) où seul le premier sera récompensé. Voir Annexe ci-joint.

GRILLE DES PRIX : Selon la grille du Comité Régional de Cyclisme.

COMMISSAIRES :

Cat. 1/2/3/ Juniors Espoirs : Messieurs HENRIETTE Jean Jacques, CHEFIARE Anthony, NATIVEL Pierrot, NOMARI Jean Marc, GOULJAR Eddy, DUDON Karine

Cat. Pass'Cyclisme, Cadet : Madame MASCAREL Marie Annick, Messieurs GONNEAU Jean Denis, RUBENS Jean Philippe, ANGO Jean-Luc.

IMPORTANT

Les coureurs doivent respecter le Code de la Route.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la F.F.C.